

## Modalités de prêts



- Vous pouvez emprunter 6 documents pour 3 semaines, renouvelables deux fois (hors nouveautés ou documents réservés).
- Tous les documents de la bibliothèque sont empruntables, à l'exception de ceux portant la mention « À consulter sur place ».
- Les revues sont empruntables, excepté le dernier numéro, consultable sur place.
- Seul l'emprunt de deux nouveautés maximum par carte est autorisé.

## Animations



- Bébés Lecteurs
  - Comité Lecture jeunesse « À la Quête du Livre »
  - Speed Booking (présentation de coups de coeur pour adultes)
  - Animations pour les établissements scolaires, l'E.S.A.T, l'E.H.P.A.D...
- Pour plus d'informations, renseignements à l'accueil de la bibliothèque.

## Horaires

### Ouverture au public :

<b>Mardi :</b>	10 h - 12 h	16 h - 18 h
<b>Mercredi :</b>	10 h - 12 h	14 h 30 - 18 h
<b>Vendredi :</b>		16 h - 19 h
<b>Samedi :</b>	10 h - 12 h	14 h 30 - 17 h

### Fermeture hebdomadaire :

Dimanche et lundi.

### Fermeture annuelle :

2 semaines pendant les vacances d'été.

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

**Parc Clemenceau  
85110 CHANTONNAY**

**Tél : 02 51 46 83 16**

**[bibliotheque@ville-chantonnay.fr](mailto:bibliotheque@ville-chantonnay.fr)**

**[www.ville-chantonnay.fr](http://www.ville-chantonnay.fr)**

**Blog de la bibliothèque :**

**<http://bibliothequedechantonnay.wordpress.com>**

**Site du réseau des bibliothèques :**

**<http://bibliotheques.cc-paysdechantonnay.fr>**

# BIBLIOTHÈQUE municipale

**Guide du Lecteur**



## Bienvenue !

*Une bibliothèque, un lieu particulier et mystérieux...*

*Un lieu où les mots chantent, s'entremêlent et se révèlent...*

*Un lieu où les bibliothécaires vous emmènent à la découverte d'histoires étonnantes et passionnantes...*

*Une bibliothèque, pour le plaisir de lire, tout simplement...*

*Alors lisez, échangez avec nous, installez-vous : c'est vous, lecteurs, qui faites de la bibliothèque un lieu de vie !*

*« Une bibliothèque, c'est le carrefour de tous les rêves de l'Humanité. »*

**Julien Green**

## Comment s'inscrire ?

La carte vous est délivrée sur présentation :

- d'une pièce d'identité,
- d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois,
- d'un bulletin d'inscription adulte ou jeunesse dûment rempli.

Vous pouvez utiliser votre carte dans tout le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

**L'inscription est gratuite et valable un an de date à date.**

## La vie à la bibliothèque

La Bibliothèque est un lieu de lecture et de détente :

- évitez de courir et de parler fort,
- il est interdit de fumer et de manger dans la bibliothèque,
- pour la tranquillité de tous, vous êtes priés d'éteindre vos téléphones portables dès votre entrée,
- l'accès aux animaux est interdit, à l'exception des chiens guides d'aveugles,
- les enfants sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

## Respectez les documents

**Vous aimez consulter et emprunter des documents à la bibliothèque, respectez-les.**

- Ne réparez jamais les livres vous-mêmes : la bibliothèque dispose de matériaux adaptés pour le faire.
- Vérifiez l'état du livre lors de l'emprunt : signalez tout défaut au personnel.
- Au retour, informez le personnel des problèmes rencontrés (pages qui se décollent, couverture de protection mal fixée...).

*Sur simple demande, vous pouvez avoir accès au règlement intérieur complet.*

